Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 0 4 AVR. 2023
ID : 083-218301265-20230328-DEL_23_051-DE

DEL_23_051

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var
Arrondissement de Toulon

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

N°DEL_23_051

OBJET : MOTION DU GROUPE "ENERGIE POSITIVE" POUR LA MAISON FRANCE SERVICE

Nombre de CONSEILLERS en exercice : **49**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars, à 08H30, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie BICAIS, Maire.

PRÉSENTS
Nathalie BICAIS, Jean-Pierre COLIN, Christine SINQUIN, Corinne CHENET, Gérard BECCARIA, Christelle LACHAUD, Sophie ROBERT, Cheikh MANSOUR, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Joseph MINNITI, Véronique LEPORTOIS, Pascal TASSISTO, Christian DUPLA, Yves DIMEGLIO, Christophe PEURIERE, Malika BAGHDAD, Dominique BAVIERA, Elisabeth GUES, Catherine PENARD, Daniel MARTINEZ, Dominique LEXA, Valérie KADDOURI, Nathalie SORIANO, Alain BOYER, Didier RAULOT, Fatiha PETER, Ali GHARBI, Damien GUTTIEREZ, Sébastien GIOIA, Lydie ONTENIENTE-DEROIN, Basma BOUCHKARA, Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Sandra TORRÉS, Virginie SANCHEZ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU, Christine CUNIBERTI, Ludovic PONTONE, Bertrand PIN

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)
Valérie GUITTIENNE donne pouvoir à Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS
Narjès OUERGHI donne pouvoir à Gérard BECCARIA
Anthony CIVETTINI donne pouvoir à Olivier ANDRAU
Cassandra VERANI-LAÏ donne pouvoir à Basma BOUCHKARA
Marie VIAZZI donne pouvoir à Sandra TORRÉS

ABSENT(S)
Kristelle VINCENT, Guillaume CAPOBIANCO, Stéphane LANCELLOTTA

Gérard BECCARIA a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Monsieur Olivier ANDRAU, Conseiller Municipal

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 0 4 AVR. 2023
ID : 083-218301265-20230328-DEL_23_051-DE

DEL_23_051

En 2020 on pouvait lire sur le site internet de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires : « La France Services de la Seyne-sur-Mer, une véritable institution locale »

On pouvait également lire : « Le projet a toujours bénéficié de l'engagement de l'ensemble des partenaires et de l'agglomération.

La ville peut ainsi mettre à disposition des habitants de nombreux services, plus que dans une France Services habituelle.

Ainsi, outre un web service de la Caf avec des opérateurs pour accompagner les citoyens dans leurs démarches, une information de premier niveau concernant les caisses de retraite, un accompagnement vers l'emploi ou le logement, la France services de la Seyne-sur-Mer propose des consultations gratuites avec des avocats, des médiateurs ou encore des conciliateurs dans la maison de justice et du droit.

Les habitants peuvent aussi accéder aux services sociaux du conseil départemental - une assistante sociale est présente sur place - ainsi qu'à un service de protection maternelle et infantile (PMI) qui propose des consultations, des vaccinations, et un accompagnement individualisé des familles pour les enfants fragiles.

Enfin, on peut aussi y trouver de l'aide au montage de dossiers administratifs ou à la rédaction grâce à la présence d'un écrivain public. La centralisation de ces services permet aux habitants de trouver les réponses à toutes leurs questions au sein d'un seul et unique lieu. Le projet est labellisé France Services depuis 2020. »

En 2022, nous constatons l'abandon brutal du projet par le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiale du Var, de la Ville et ainsi la fin programmée de cette véritable institution locale, ce à quoi nous ne pouvons-nous résigner au regard de son utilité publique pour tous ceux qui utilisent ce service depuis 2007 !
Face à cette décision brutale, alors même que notre Ville s'engage dans un projet de mutualisation avec Six Fours les plages pour la rénovation du complexe aquatique Aquasud comme notre groupe l'avait suggéré,

Alors que le transfert de la Maison de la Justice et du droit en centre-ville n'est pas prêt et contribue au « saucissonnage » du service public,

Alors que la Maison France Service se classe en 2ème position nationale en nombre de réception d'usagers dans une synergie précieuse, alors que 2 agents sont partis fin 2022, baissant de ce fait les charges à couvrir pour maintenir l'intégralité des services, alors que la trésorerie présente un fond de 70.000 euros,

Alors que MTPM s'est engagé à verser 10.000 euros

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 04 AVR. 2023
ID : 083-218301265-20230328-DEL_23_051-DE

DEL_23_051

- demande à ce que la convention soit prolongée de 6 mois, que l'État soit saisi et que soit étudiée la pérennité de ce service public, fondamental sur le territoire et le quartier, pour accueillir et accompagner les citoyens pour leurs démarches du quotidien dans un lieu proche, accueillant et convivial.

LA DÉLIBÉRATION EST REJETEE À LA MAJORITÉ

POUR :	19	
CONTRE(S) :	25	Nathalie BICAIS, Christine SINQUIN, Gérard BECCARIA, Christelle LACHAUD, Cheikh MANSOUR, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Joseph MINNITI, Véronique LEPORTOIS, Christian DUPLA, Yves DIMEGLIO, Malika BAGHDAD, Dominique BAVIERA, Elisabeth GUES, Daniel MARTINEZ, Dominique LEXA, Valérie GUITTIENNE, Fatiha PETER, Lydie ONTENIENTE-DEROIN, Narjès OUERGHI, Sandra TORRÉS, Virginie SANCHEZ, Christine CUNIBERTI, Ludovic PONTONE, Marie VIAZZI, Bertrand PIN
ABSTENTION(S) :	2	Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ

Le Secrétaire de Séance

Pour Extrait conforme
Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de la Métropole
Toulon-Provence-Méditerranée
Conseiller Départemental du Var

MAIRIE DE LA SEYNE-SUR-MER